Fiche technique
25.09.2026

Trezor

Fongicide pour arboriculture, viticulture, petits fruits, légumes et plantes ornementales

Matières actives
Fenhexamide 50 %

Formulation
WG Granulés à disperser dans l'eau

Mode d'action
Trezor est un fongicide à effet préventif du groupe des Hydroxyanilides pour la protection contre le botrytis et les monilioses. Le mode d'action différent du Trezor par rapport aux Triazoles, Benzimidazoles, Dicarboxymides, Anilinopyrimidines et Strobilurines, permet de mettre en place une stratégie anti-résistance.

Utilisation Arboriculture
Abricotiers
0,1 % (1,6 kg/ha) contre moniliose des fleurs, des rameaux et des fruits.

Cerisiers
0,1 % (1,6 kg/ha) contre moniliose des fleurs, des rameaux et des fruits.

Pêcher / Nectarine
0,1 % (1,6 kg/ha) contre moniliose des fruits.

Remarques

Moniliose des fleurs et des rameaux: traiter au mieux au début de la floraison ou en pleine fleur. Pour compléter l'efficacité contre la maladie criblée, il est conseillé d'ajouter Atollan S. Moniliose des fruits: traiter à intervalle de 14 jours dès le début de la coloration des fruits jusqu'au plus tard 10 jours avant la récolte pour les cultures non abritées. Pour compléter l'efficacité contre la cylindrosporiose, la pourriture amère et la rouille du prunier, ajouter Atollan S jusqu'à 3 semaines avant la récolte. Pour éviter la formation de taches sur les fruits, il est conseillé d'ajouter du mouillant au dernier traite ment. Le dosage indiqué se réfère à un volume de haie foliaire de 10'000 m3 par ha. Le dosage doit être adapté au volume de haie foliaire conformément aux instructions du service d'homologation. Max. 2 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 3 semaines pour les cultures abritées ou 10 jours pour les cultures non abritées.

Prunier (pruneau/prune)
0,1 % (1,6 kg/ha) contre moniliose des fleurs, des rameaux et des fruits.

Utilisation Cultures de baies
Cassis
0,15 % (1,5 kg/ha) ou 15 g dans 10–15 litres d'eau pour 100 m2 contre pourriture grise (botrytis). Traiter entre la floraison et la nouaison. Le dosage indiqué se réfère au stade mise à fruits (50–90 % des inflorescences ont des fruits visibles); traitement avec une quantité standard de bouillie de 1'000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions du service d'homologation. Max. 2 traitements par parcelle et par année. Délai d'attente: 1 semaine.

Espèces de Rubus
0,15 % (1,5 kg/ha) ou 15 g dans 10–15 litres d'eau pour 100 m2 contre pourriture grise (botrytis). Traiter entre le début et la fin floraison, de préférence en pleine floraison et 10–7 jours avant le début de la récolte. Pour les framboises d'automne, le dosage indiqué se réfère aux haies d'une hauteur comprise

entre 150 et 170 cm; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1’000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions du service d’homologation. Pour les framboises d’été, le dosage indiqué se réfère au stade début de la floraison jusqu’à 50 % de Al massimo 1 trattamento per particella e anno. f leurs ouvertes; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1’000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions du service d’homologation. Pour les mûres, le dosage indiqué se réfère au stade début de la floraison jusqu’à 50 % de fleurs ouver tes; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1’000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions du service d’homologation. Max. 2 traitements par parcelle et par année. Délai d’attente: 1 semaine.

Fraises
0,15 % (1,5 kg/ha) ou 15 g dans 10–15 litres d’eau pour 100 m2 contre pourriture grise (botrytis). Traiter entre le début et la fin floraison, de préférence en pleine floraison et 10–7 jours avant le début de la récolte. Le dosage indiqué se réfère au stade pleine floraison à début de la coloration rouge des fruits, 4 plantes/ m2; traitement avec une quantité standard de bouillie de 1’000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions du service d’homologation. Max. 2 traitements par culture et par année. Délai d’attente: 3 jours.

Grand sureau
0,15 % ou 15 g dans 10–15 litres d’eau pour 100 m2 contre pourriture grise (botrytis). Traiter en cours de floraison jusqu’à la formation des fruits. Max. 2 traitements par parcelle et par année. Délai d’attente: 2 semaines.

Groseilles à grappes
0,15 % (1,5 kg/ha) ou 15 g dans 10–15 litres d’eau pour 100 m2 contre pourriture grise (botrytis). Traiter entre la floraison et la nouaison. Le dosage indiqué se réfère au stade mise à fruits (50–90 % des inflorescences ont des fruits visibles); traitement avec une quantité standard de bouillie de 1’000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions du service d’homologation. Max. 2 traitements par parcelle et par année. Délai d’attente: 1 semaine.

Groseilles à maquereau
0,15 % (1,5 kg/ha) ou 15 g dans 10–15 litres d’eau pour 100 m2 contre pourriture grise (botrytis). Traiter entre la floraison et la nouaison. Le dosage indiqué se réfère au stade mise à fruits (50–90 % des inflorescences ont des fruits visibles); traitement avec une quantité standard de bouillie de 1’000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions du service d’homologation. Max. 2 traitements par parcelle et par année. Délai d’attente: 1 semaine.

Mini-Kiwi (Kiwaï)
0,15 % ou 15 g dans 10–15 litres d’eau pour 100 m2 contre pourriture grise (botrytis). Max. 2 traitements par parcelle et par année. Délai d’attente: 1 semaine. Autorisé comme utilisation mineure selon l’art. 35 OPPh (minor use).

Myrtilles
0,15 % (1,5 kg/ha) ou 15 g dans 10–15 litres d’eau pour 100 m2 contre pourriture grise (botrytis). Traiter entre la floraison et la nouaison. Le dosage indiqué se réfère au stade mise à fruits (50–90 % des inflorescences ont des fruits visibles); traitement avec une quantité standard de bouillie de 1’000 l/ha. Le dosage doit être adapté au stade de la culture à traiter conformément aux instructions du service d’homologation. Max. 2 traitements par parcelle et par année. Délai d’attente: 1 semaine.

Utilisation Cultures maraîchères
Aubergines
0,15 % contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par culture. Autorisé comme utilisation mineure selon l’art. 35 OPPh (minor use).

Cima di rapa
1,5 kg/ha contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par culture. Autorisé comme utilisation mineure selon l’art. 35 OPPh (minor use).

Concombres
0,15 % (1,5 kg/ha) contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par culture.

Courges à peau comestible
1,5 kg/ha contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par culture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Cresson de jardin
1,5 kg/ha contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par culture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Fines herbes
1,5 kg/ha contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par culture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Haricot à rames
1,5 kg/ha contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par culture.

Haricot nain
1,5 kg/ha contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par culture.

Mâche, rampon
1,5 kg/ha contre pourriture grise (botrytis). Max. 2 traitements par culture.

Poivrons
0,15 % contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par culture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Roquette
1,5 kg/ha contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements par culture. Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).

Salades baby-leaf
1,5 kg/ha contre pourriture grise (botrytis). Max. 2 traitements par culture.

Tomates
0,15 % contre pourriture grise (botrytis). Max. 3 traitements. Remarque Délai d'attente: 3 jours.

Utilisation Cultures ornementales
Arbres et arbustes (hors forêt)
0,15 % contre pourriture grise (botrytis). Traiter en cas de pression de la maladie.

Max. 2 traitements par parcelle et par année.

Cultures florales et plantes vertes
0,15 % contre pourriture grise (botrytis). Traiter en cas de pression de la maladie.

Max. 2 traitements par culture et par année.

Rosiers
0,15 % gegen Botrytis-Graufäule. Anwendung bei Befallsdruck.

Max. 2 Behandlungen pro Kultur und Jahr.

Utilisation Viticulture
Vigne
0,125 % (1,5 kg/ha) contre pourriture grise (botrytis). Traiter dans la zone des grappes au mieux à la véraison. La protection fongique contre le botrytis sur cépages sensibles est conseillée aux stades suivants:- vers fin floraison à la chute des capuchons, au stade BBCH 67 (I).- peu avant la fermeture des grappes, au stade BBCH 75–77 (K–L).- en cours de véraison vers mi-août, au stade BBCH 81 (M). La protection fongique à fin floraison s'effectue en règle générale dans le cadre de la suite de traite ments usuelle. A ce stade, il est conseillé d'utiliser des fongicides à large spectre d'action qui possèdent aussi un effet complémentaire contre la pourriture grise (botrytis), comme p. ex. les fongicides à base de Folpet. Une séquence de traitement adaptée contre le Botrytis: Avatar à la fermeture des grappes et Trezor à la véraison. Le produit agit préventivement et nécessite une répartition régulière de la bouillie fongicide sur les baies et les pédoncules. Le dosage indiqué doit s'appliquer dans la zone des grappes et se réfère à une quantité standard de bouillie de 1'200 l/ha (base de calcul). Max. 1 traitement par parcelle et par année. Délai d'attente: dernier traitement à la véraison, au plus tard à mi-août.

Restrictions
SPe3 Vignes, cassis, espèces de Rubus, groseilles à maquereau, myrtilles, raisinets, aubergines, concombres, haricots à rames, poivrons, tomates,

cultures florales et plantes vertes, roses: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 6 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de du service d'homologation. SPe3 Fruits, mini-kiwis, sureau noir, arbres et arbustes (hors forêt): Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de dérive conformément aux instructions de du service d'homologation.

Miscibilité
Trezor est par principe miscible avec nos fongicides et insecticides. Pour d'autres mélanges (produits tiers, engrais foliaires, etc.) ou lors de mélanges multiples, consulter notre service technique. Lors de mélanges, respecter également les prescriptions pour les produits ajoutés.

Production sous label et PI
Il faut tenir compte des lignes directrices PI (PER) et des indications des productions sous LABEL.

Indications de risques particuliers et conseils de prudence
Pour une utilisation conforme des produits, seules les indications du mode d'emploi sur/ou joint à l'emballage font foi.

Stockage
Conserver le produit dans son emballage d'origine fermé de façon étanche dans un endroit sec, frais (hors gel) et bien ventilé. Rincer soigneusement l'emballage vide et l'éliminer avec les ordures ménagères. Remettre les restes de produit à la déchetterie communale, dans un centre de ramassage des déchets spéciaux ou au point de vente pour élimination. La réutilisation de l'emballage vide est interdite.

Restes et emballages vides
Ne pas réutiliser les emballages vides et les remettre non nettoyés au service de ramassage des ordures. Déposer les résidus dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente de ces produits.

Indications pour l'acheteur
Nous garantissons que la composition du produit dans son emballage d'origine fermé, correspond aux indications mentionnées sur les étiquettes. Nous déclinons toute responsabilité pour des conséquences directes ou indirectes liées à un entreposage ou à une application non conforme aux recommandations légales, à une mauvaise qualité d'application ou au non-respect des bonnes pratiques agronomiques. De nombreux facteurs, spécialement les particularités régionales, comme par exemple la structure du sol, les variétés et les conditions climatiques peuvent avoir une incidence négative sur l'efficacité souhaitée du produit, voire même aboutir à des dégâts sur les plantes cultivées traitées. Pour des préjudices de cet ordre, nous déclinons toute responsabilité.

En cas d'urgence, intoxications
Numéro d'urgence 24h Tox Info Suisse: 145 (depuis l'étranger: +41 44 251 51 51).

Emballage
10 06 61 pdf_datasheet_artikel_typ_ à 1 kg
10 06 61 pdf_datasheet_artikel_typ_ à

Contact
Stähler Suisse SA
Henzmannstrasse 17 A
4800 Zofingen
Tél: 062 746 80 00
info@staehler.ch
http://www.staehler.ch